

donné son appui aux travaux de «Camp David» ainsi qu'au rôle de premier plan qu'Israël doit continuer de jouer dans les arrangements effectués par les États-Unis en matière de sécurité dans la zone du Moyen-Orient. Ceux qui conseillent un «refroidissement» dans l'appui établi et honorable du Canada à la survie d'Israël ne trouveront probablement guère d'encouragement de la part de Washington qui envisage peut-être une politique plus vigoureuse encore à l'endroit de cette survie — si nécessaire à une présence américaine — que ne l'ont été les tergiversations du gouvernement Carter ces derniers temps. Aussi la politique canadienne au Moyen-Orient, pour peu que cela la touche, pourrait bien voir dans le nouveau régime américain une possibilité de maintenir cet heureux mélange d'amitié et d'objectivité qui a marqué les trente-deux années d'existence d'Israël, depuis le moment où l'engagement moral du Canada s'est profondément gravé dans sa politique étrangère. L'opinion générale qui veut que le nouveau président soit plus modéré en fait qu'en paroles ne mérite sans doute pas qu'on y accorde beaucoup de crédit, mais c'est le seul espoir que l'on ait. Néanmoins, avec MM. Haig, Weinberger, Allen et Train la modération prévaudra peut-être. Il est bien certain que le déclin d'une présidence impériale et l'émergence d'un Congrès sûr de lui, tout particulièrement d'un Sénat à majorité républicaine, forcera les Canadiens à se faire entendre auprès du Congrès dans la même mesure ou presque qu'ils doivent le faire auprès de la Maison-Blanche et du département d'État. De plus, le nombre croissant des programmes d'études canadiennes dans les universités américaines devrait augmenter le bagage et la qualité des connaissances ainsi que le degré de réceptivité des Américains devant les problèmes canadiens, et cela dans tous les domaines examinés plus haut.

Institutions canado-américaines

En fin de compte, les Canadiens auraient intérêt à envisager, avec imagination et détermination, la création de systèmes permettant que la prise de décision américaine dans les domaines où le Canada se trouve directement en cause tienne compte des données canadiennes sans que celles-ci dépendent uniquement du hasard des négociations diplomatiques ou des ressources du secteur privé ou d'une connaissance anticipée, souvent nécessaires pour que ces négociations aient lieu au moment opportun et soient efficaces.

Il se peut au contraire que l'intérêt du Canada soit mieux servi par la mise en place d'un plus grand nombre d'organismes canado-américains chargés du contrôle et de la consultation dans les questions maritimes et économiques communes aux deux pays, là où l'intérêt commun ne permet pas d'attendre le résultat de joutes diplomatiques et l'accumulation unilatérale des données pour faire face aux crises ou aux urgences. L'éventualité d'une attitude plus «rigide» de la part de Reagan envers le Canada sur les questions économiques et écologiques devrait inciter les Canadiens à trouver des moyens ou des systèmes permettant de garantir l'«égalité» des voix et des opinions canadiennes sur les questions qui